CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

—

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE

4ème REUNION DE 2008

Séance du 23 juin 2008

CG 08/4ème/I-05

LABORATOIRE VETERINAIRE DEPARTEMENTAL

———

COMPTE ADMINISTRATIF 2007

———

J'ai l'honneur de soumettre à l'examen de l'Assemblée le compte administratif du Laboratoire Vétérinaire Départemental pour 2007, tel qu'il a été approuvé par le comité de gestion, faisant apparaître un excédent de **1 116 714,63 €.**

Cet excédent global se décompose ainsi qu'il suit :

INVESTISSEMENT

Recettes	.....150 211,05 €
Dépenses	.....118 293,31 €
Excédent d'investissement	**31 917,74 €**

FONCTIONNEMENT

Recettes	.....3 719 264,87 €
Dépenses	.....2 634 467,98€
Excédent de fonctionnement	**1 084 796,89 €**

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer sur le compte administratif 2007 du Laboratoire Vétérinaire Départemental, dont les résultats sont en parfaite concordance avec le compte de gestion de Monsieur le Payeur Départemental et d'affecter les résultats comme suit :

- l'excédent d'investissement de 31 917,74 € sera repris au compte 001 de la section d'investissement ;
- l'excédent de fonctionnement de 1 084 796,89 € sera imputé au compte 002 de la section de fonctionnement.

♦

♦ ♦

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis du comité de gestion,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Approuve le compte administratif 2007 du Laboratoire Vétérinaire Départemental, lequel fait apparaître un excédent global de 1 116 714,63 € et dont les résultats sont en parfaite concordance avec le compte de gestion de Monsieur le Payeur Départemental ;

- Affecte les résultats comme suit :
  - l'excédent d'investissement de 31 917,74 € sera repris au compte 001 de la section d'investissement ;
  - l'excédent de fonctionnement de 1 084 796,89 € sera imputé au compte 002 de la section de fonctionnement.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,